

# LIGUE DE PARIS ILE DE France DE FOOTBALL Police n°AR880061

## RAPPEL DES GARANTIES INCLUSES DANS L'ASSURANCE DE LA LICENCE DÉLIVRÉE PAR LA LIGUE

4	DEC		DIL	TTE	CIL	/TI E

### RESPONSABILITÉ CIVILE VIS-A-VIS DES TIERS

#### 2. INDIVIDUELLE DU FOOTBALLEUR: Formule A

La ligue de Paris Ile de France de Football informe ses adhérents de la nécessité de souscrire un contrat d'assurance de personne ayant pour objet de proposer des garanties forfaitaires en cas de dommage corporel survenu à l'occasion de la pratique sportive. A cet effet sont proposées, lors de la souscription de la licence, les garanties suivantes :

#### **ACCIDENTS CORPORELS**

• DÉCÈS (1):		• FRAIS MÉDICAUX, PHARMACEUTIQUES, D'HOSPITALISATION (2)	
- Célibataire	27 500 €	à concurrence de 300 % du tarif de Convention de la SS	
- Marié ou pacsé	31 000 €	FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER (2) maximum 365 jours	Frais Réels
+ 15 % par enfant à charge		• FRAIS MEDICAUX NON PRIS EN CHARGE PAR LES REGIMES OBLIGATOIRES (2)	
(1) Pour les assurés de moins de 12 ans, la garantie est limite aux frais d'obsèques (dans la limite du capital Décès)		maximum	1525 €
• INVALIDITÉ PERMANENTE :		FORFAIT DENTAIRE (2) * maximum par dent	500 €
a) 1 % à 32 % (taux d'IPP x Capital de Référence)	25 000 €	FRAIS D'ORTHODONTIE (2) * maximum	1000 €
b) 33 % à 65 % (taux d'IPP x Capital de Référence)	45 000 €	• FRAIS OPTIQUE / BRIS LUNETTES (2) * maximum	400 €
c) à partir de 66 %	90 000 €	FRAIS PROTHESE AUDITIVE (2)	1000 €
INVALIDITE GRAVE (transport exclu)	1 000 000 €	RAPATRIEMENT	Frais Réels
SCOLARITE: (franchise 15 jours) maximum:	1 000 €	• FRAIS DE TRANSPORT PRESCRITS (2) * maximum	Frais Réels
Frais de rattrapage et frais de transport	1 000 €	(2) En complément ou à défaut des prestations fournies par les régimes sociaux obligatoires, les régimes complémentaires, et dans la limite des frais engagés.	
Redoublement de l'année scolaire		complementaires, et dans la limite des trais engages.	
• FRAIS DE RECONVERSION PROFESSIONNELLE :	5 000 €		

### **⇒** POUR LES ARBITRES, LES DIRIGEANTS ET LES JOUEURS SÉLECTIONNÉS

NOTA: GARANTIES ET TARIFS EN VIGUEUR POUR LA LICENCE 2023/2024

A. Forfait complémentaire dents, prothèses, lunettes : 160 € / accident B. Indemnités journalières\* : 16 € / jour > Franchise : 4 jours - Indemnisation au maximum pendant 1 095 jours 16 €/jour

C. En cas d'hospitalisation : Indemnités journalières :

> Franchise : 2 jours> Indemnisation au maximum pendant 365 jours

• FRAIS DE RECONVERSION PRO Si taux d'invalidité supérieur à 25%

**⇒** POUR LES MEMBRES LICENCIÉS DU CONSEIL DE LA LIGUE, DES DISTRICTS ET DES COMMISSIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES

A. Les capitaux DÉCÈS son multipliés par deux ;

B. Infirmité permanente :

> Le capital de 1% à 32% IP est porté à 50 000 € : > Le capital de 33% à 65% IP est porté à 90 000 €;

› Le capital à partir de 66% IP reste fixé à 90 000 € ;

C. En cas d'hospitalisation : Indemnités journalières :

32 € par jour

> Franchise : 2 jours

> Indemnisation au maximum pendant 365 jours

## **BULLETIN DE SOUSCRIPTION DES GARANTIES COMPLEMENTAIRES**

Compte tenu de votre situation personnelle, les garanties ci-dessus peuvent vous paraître insuffisantes, c'est pourquoi nous vous donnons la possibilité de souscrire individuellement des garanties complémentaires directement auprès de GENERALI SPORTS-ASSURFOOT (par courrier, mail ou téléphone) ou sur www.assurfoot.fr.

Garanties complémentaires	Capitaux Décès	Capitaux Invalidité	Indemnités journalières	Tarif	Cochez l'option choisie
o Formule B	Formule A + 25%	Formule A + 25%	20 € / jour (1)	40 € /an	
O Formule C  (1) À compter du 22ème jour et pendant 365 jours  (2) Les formules B et C viennent en remplacement de la formule A	Formule A + 50%	Formule A + 50%	24 € / jour (1)	80 € /an	
<ul> <li>Formule D « Spécial Invalidité »</li> <li>A partir de 33% de taux d'invalidité, capi (exemple : si invalidité 40%, indemnité d</li> </ul>		21 € /an			
<ul> <li>Formule E : Indemnités journalières</li> <li>Formule F : Indemnités journalières</li> <li>Formule G : Indemnités journalières</li> <li>Formule H : Indemnités journalières</li> <li>(*) vient en cumul des garanties de la Licence</li> </ul>	8 € / jour 12.50 € / jour 16 € / jour 23 € / jour	22 € /an 35 € /an 44 € /an 56 € /an			

Nom et Prénom :		D	ate de Naissance	:	
Adresse complète:					
Club :	. N° d'affiliation :	Adresse em	nail :		
Je joins un chèque de	. €	Date et signa	ature du joueur :		

Document à compléter et à retourner, signé et accompagné de votre règlement par courrier à l'adresse GENERALI#SPORTS-ASSURFOOT - 16 rue du long Douet 14760 BRETTEVILLE-SUR-ODON.



## Protection de vos données personnelles

Nous vous précisons que les données à caractère personnel que nous vous demandons de nous transmettre font l'objet d'un traitement par le responsable de traitement, GENERALI#SPORTS, ayant pour objet la gestion de votre contrat d'assurance. Ce traitement est fondé sur l'exécution de nos obligations contractuelles.

Pour plus d'informations sur le traitement de vos données personnelles, nous vous invitons à consulter la politique de protection des données à caractère personnel de GENERALI#SPORTS sur notre site Internet accessible à l'adresse <a href="https://www.assurfoot.fr/pages/mentions-legales">https://www.assurfoot.fr/pages/mentions-legales</a>.

Conformément au Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 et à la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez à tout moment de la possibilité d'exercer vos droits sur vos données personnelles (droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement, de portabilité des données personnelles et de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée), en adressant votre demande en y joignant un justificatif d'identité à GENERALI – Conformité – TSA 70100 - 75309 PARIS CEDEX 09 ou par mail à droitaccess@generali.fr.